

Une autre vie s'invente ici

Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



© Juliane Court avril 2024

© Bastien Galant, Nicolas Sanao- Vorarlberg avril 2024

LETTRE D'INFORMATION

MAI-JUIN 2024



SOMMAIRE

EDITO	P2
Par Philippe Gamen	
AGENDA 2024	P3
PUBLICATIONS.....	P4
SYNTHÈSE ÉTUDE : LES AVIS ÉMIS PAR LES PARCS.....	P5
Par Estelle Carlier, paysagiste et docteure en sciences territoriales	
LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN VOYAGE D'ÉTUDE.....	P7
Par Marc Verdier, Architecte urbaniste, Maître de Conférence et Denis Cheissoux, journaliste et présentateur radio	
LES SUTTERLÜTY, UN MODÈLE DE SUPERMARCHÉS À DÉVELOPPER DANS LES PARCS	P11
LES LOIS SRU ET ZAN SONT-ELLES ÉCOLOGIQUEMENT COMPATIBLES ?	P13
Par Nicolas Sanaa, FPNR	
LA PLATEFORME PUBLIQUE AIDES-TERRITOIRES	P14
Par Céline Rolland, chargée de déploiement MTECT	
LES ATELIERS HORS LES MURS ÉTAPE APRÈS ÉTAPE	P15
Par Loé Desvignes, cheffe de projet Petites villes de demain, & Bastien Galant, FPNRF	
PORTRAITS.....	P18
Par Ange Ahou Laurène, stagiaire Développement local, FPNRF et Sibylle David - Observatoire des parcs naturels régionaux	
LIENS UTILES	P20

Retour du Vorarlberg : secrets de fabrication

Récemment, organisé par la Fédération des Parcs, j'ai eu le privilège de voyager avec plusieurs Parcs naturels régionaux, dans le Vorarlberg, une région d'Autriche réputée pour son engagement envers une architecture durable et son industrie du bois innovante. Ce voyage d'étude a été une révélation, non seulement en matière de bâtiments écologiques mais aussi pour ses initiatives locales en faveur de la mise à disposition importante de produits du terroir.

Le Vorarlberg est un exemple frappant de la manière dont l'architecture peut s'harmoniser avec les préoccupations environnementales, utilisant le bois non comme un simple matériau de construction, mais comme un symbole de renouveau et de durabilité. Les structures que nous avons visitées démontrent une esthétique qui respecte à la fois la tradition et la modernité, tout en favorisant les circuits courts de production.

Un autre aspect remarquable de ce territoire est sa capacité à structurer une offre de produits locaux impliquant activement les chaînes de supermarchés, notamment Sutterlüty, qui s'approvisionnent à hauteur de 35 % auprès de producteurs locaux. Cette initiative crée un modèle de collaboration entre agriculteurs, entreprises et consommateurs, renforçant ainsi l'économie locale tout en répondant aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de traçabilité.

Ces exemples de mise en œuvre du projet local ont été extrêmement inspirants, surtout pour nous qui sommes impliqués dans le développement et la gestion des Parcs naturels régionaux en France. Ils illustrent clairement comment des politiques bien pensées peuvent influencer positivement l'architecture, l'agriculture et l'économie locale. Ces enseignements renforcent notre conviction que nos propres efforts pour promouvoir la durabilité et le soutien aux producteurs locaux sont non seulement nécessaires, mais également possibles.

Les politiques menées dans le Vorarlberg servent de modèle à adapter et d'inspiration pour les Parcs naturels régionaux, notamment dans leur mission de conduire des politiques respectueuses de l'environnement et économiquement viables. En tirant des leçons de ces réussites, nous pouvons adapter et implémenter des stratégies de cette nature dans nos territoires, en favorisant une approche plus intégrée et collaborative.

Cette expérience a renforcé mon optimisme pour l'avenir de nos régions et pour les initiatives locales qui visent à rendre nos territoires plus résilients et autonomes. Nous sommes impatients de mettre en œuvre ces idées inspirantes et de voir leur impact positif sur nos propres politiques régionales.

Le voyage au Vorarlberg nous rappelle l'importance de l'innovation et de l'adaptation continue dans notre quête de durabilité. C'est un modèle que nous espérons continuer à explorer et à intégrer dans nos pratiques.

Très bonne lecture de ce numéro printemps-été !



Philippe Gamen

Président délégué de
la FPNRF et président
du Parc naturel
régional du Massif
des Bauges,

Président de la
Commission
Urbanisme, Paysage,
Climat et Énergie de
la Fédération des
Parcs naturels
régionaux de France.

Les prochains webinaires du réseau aménagement du territoire 2024

-  Jeudi 30 mai de 14h à 16h30 : Alimentation : Quels liens entre filières de proximité et qualité paysagère ?
Lien d'inscription [ICI](#)
-  Jeudi 27 juin 14h-16h30 : Paysage et renouvellement urbain, quelles approches gagnantes ?
-  Jeudi 26 septembre 14h-16h30 : Quelles spécificités des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette ?
-  Jeudi 17 octobre 14h-16h30 : Le paysage, outil de prévention des risques naturels ?
-  Vendredi 29 novembre 14h-16h30 : Le cadre de vie, un levier d'amélioration du paysage (Habiter Parc)
-  Jeudi 19 décembre 14h-16h30 : Intégration paysagère de l'habitat léger

Les mardis du Club hors les murs 2024

Le Club hors les murs est dédié aux établissements d'enseignement supérieur et aux territoires pour partager leurs idées, leurs besoins et leurs projets auxquels donner vie lors d'ateliers étudiants, immersifs et pluridisciplinaires. Un doute sur les Ateliers hors les murs ? [PAR ICI !](#)

-  Mardi 11 juin de 14h à 15h : lien d'inscription [ICI](#)

Autres dates à venir en 2024 : 16 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre, 10 décembre de 14h à 15h

Évènements marquants à venir

-  Du 11 au 13 juin 2024 : Séminaire matière à patrimoine (rénovations et matériaux biosourcés) en Brenne [ICI](#)
-  Du 19 au 21 novembre 2024 : Séminaire annuel Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie en Martinique.
Lien d'inscription : [ICI](#)
-  28 novembre 2024 de 14h à 17h : Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie et restitution de l'Étude sur les avis des Parcs

L'ensemble des synthèses des webinaires sont disponibles sur le site de la Fédération, à l'adresse suivante : [Compte-rendu des webinaires du réseau aménagement du territoire | Fédération des Parcs naturels régionaux](#)

Le transfert du pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire dans un Parc naturel régional ?

Synthèse du webinaire du 25 janvier 2024

Ce webinaire avait pour objectif de rappeler le cadre juridique de l'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux, de comprendre les conséquences et la mise en œuvre de la décentralisation de la compétence de police en la matière effective au 1^{er} janvier 2024 et de présenter, à titre d'exemple, des bonnes pratiques concernant le positionnement et les actions des Parcs. Le Bureau des paysages et de la publicité rappelle l'importance pour les élus locaux de reprendre la main sur les questions de publicité avec de préserver le cadre de vie des habitants. L'enjeu principal pour les collectivités locales concerne la gestion des demandes d'autorisation. Dans ce sens, le CNFPT a présenté son offre de formations sur le sujet. Concernant les Parcs, le cadre juridique montre qu'ils sont particulièrement bien protégés par rapport à la publicité et aux enseignes, bien que celui-ci ne soit pas toujours appliqué. Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes a exposé la manière dont un Parc peut accompagner une collectivité dans son plan de signalisation, du diagnostic de l'existant jusqu'à la réalisation de nouveaux panneaux.

Le rôle du paysage et de la planification dans l'intégration des infrastructures énergétiques.

Synthèse du webinaire du 7 février 2024

Ce webinaire cherchait à mettre en avant le rôle nécessaire du paysage dans le développement des énergies renouvelables sur les territoires et les actions possibles des Parcs en la matière. La Direction Générale de l'Énergie et du Climat a ensuite présenté la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en Mars 2023, dont l'enjeu est de mettre en œuvre une planification ascendante des EnR sur le territoire. Pour cela, la Commune est au cœur du dispositif, en définissant les zones d'accélération pour atteindre les objectifs de développement des EnR sur son territoire. Le Parc naturel régional des Grandes Causses a ensuite exposé sa stratégie territoriale qui repose sur deux volets, un volet protection avec la création d'atlas de la trame écologique et du paysage, et un volet développement qui se décline en diverses actions coordonnées sur le territoire comme la création de la SEM Causses Energia ou des rencontres Territoires à Énergie POSitives (2021). Pour finir, le Bureau des paysages rappelle en conclusion que le paysage doit être un levier et non un alibi pour le déploiement des EnR.

Quelles sont les opportunités et les limites des avis émis par les Parcs naturels régionaux ?

Par Estelle Carlier, paysagiste et docteure en Sciences territoriales

Contexte et objectifs

Au regard du Code de l'environnement et/ou du Code de l'urbanisme, un « avis de Parcs » peut être demandé dans le cadre de l'élaboration de projets d'aménagement ou de documents d'urbanisme. La Fédération des Parcs en partenariat avec la DHUP a ainsi lancé une étude sur la prise en compte des avis émis par un Parc naturel régional. Cette étude vise la **production de connaissances** vis à vis des actions menées par les Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires. Ses principaux objectifs sont de prendre du recul sur la qualité, l'opportunité et la prise en compte des avis émis par les Parcs, de mettre en tendance les résultats pour mieux comprendre l'implication des Parcs dans les projets d'aménagement du territoire et de mettre au jour des pistes d'amélioration de la rédaction des avis et l'évolution souhaitée du cadre réglementaire dans lesquels ils s'inscrivent.

Méthodologie

Afin de répondre aux objectifs de cette étude, une **enquête qualitative multi-acteurs** à été menée grâce à un questionnaire co-construit entre les chargés de mission de la Fédération des Parcs et la paysagiste-concepteur en charge de l'étude. Une première réunion a été organisée en présence du Comité de pilotage, présidé par Philippe Gamen. A cette occasion, le cadre juridique de l'avis a été rappelé et le questionnaire affiné en fonction des besoins pressentis des acteurs.

L'enquête est envisagée comme multi-acteurs. A ce titre le questionnaire a été diffusé aux **Syndicats Mixtes de Parcs** (23 répondants), aux **services déconcentrés de l'État** à savoir les MRAe (3 répondants), les DDTs (5 répondants) et les DREALs (4 répondants) ainsi qu'aux **services instructeurs locaux** (4 collectivités répondantes). Les réponses ont fait l'objet d'une analyse qualitative et d'une mise en tendance afin de mettre en exergue les principaux enjeux liés aux opportunités et contraintes pour les Parcs d'émettre des avis.

Principaux résultats

L'ensemble des résultats est issu des réponses aux questionnaires de l'enquête. Il constitue une mise en tendance des éléments de réponses prégnants et redondants.

Sur la consultation des Parcs pour avis

D'une manière générale, les porteurs de projets saisissent les Parcs pour avis lorsque que cela est obligatoire au regard du Code de l'environnement et/ou du code de l'urbanisme. Lorsqu'aucune obligation légale ne les contraint, ils consultent les Parcs pour avis au cas par cas en fonction des enjeux des projets et de leur impact éventuel sur les territoires et le paysage. Dans ce cas, les Parcs sont consultés sur les projets les plus impactants, en lien avec le paysage et le cadre de vie des populations. Les acteurs leur reconnaissent une bonne connaissance des enjeux environnementaux locaux et une ingénierie territoriale capable d'améliorer et approfondir les projets.

Les Parcs affirment cependant qu'il existe des carences de consultation, c'est-à-dire des sujets sur lesquels ils souhaiteraient être consultés mais ne le sont pas systématiquement ou trop tard. Ces sujets concernent la question de l'installation des infrastructures pour le développement des énergies renouvelables, la planification du Zéro Artificialisation Net, les projets d'aménagement d'ampleur et/ou à fort impact paysager comme les antennes relais ou les infrastructures touristiques ainsi que la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les Parcs considèrent disposer de compétences sur ces sujets mais être peu sollicités pour accompagner les projets en amont d'une saisine officielle pour avis ou lorsque cette dernière n'est pas obligatoire.

Sur la réponse des Parcs

La possibilité dont disposent les Parcs d'émettre des avis comporte à la fois des opportunités et des limites. Dans un premier temps, les **opportunités** les plus affirmées sont les suivantes :

- Engager un dialogue avec les porteurs de projets et les services institutionnels sur les enjeux du territoire et les projets à venir
- Assurer une veille sur les projets du territoire qui ne seraient pas forcément rapportés aux Parcs autrement
- Faire évoluer les projets vers davantage de qualité. Les Parcs sont en capacité d'accompagner les projets afin d'en faire des exemples de bonnes pratiques pour le territoire, lorsqu'ils sont co-construits en amont de la demande de saisine officielle.
- Affirmer la posture et les connaissances fines que possèdent les Parcs sur de nombreux sujets et qui permettent d'enrichir les projets pour les faire concorder avec les enjeux et les besoins du territoire.
- Rappeler et faire respecter les engagements de la Charte aux partenaires et aux porteurs de projets.

Malgré ces opportunités, la possibilité pour les Parcs d'émettre des avis présente un certain nombre de limites pour les services :

- **Une mission chronophage** car les avis sont rendus au cas par cas et nécessitent un travail collectif des services pour une approche transversale et cohérente des projets ainsi qu'une rigueur administrative pour les saisines officielles. Cette mission est d'autant plus chronophage lorsque les services du Parc n'ont pas été consultés en amont et/ou que les délais de réponse sont courts alors que la réponse nécessiterait un travail approfondi des équipes.
- **Peu de suivi des avis** émis car les Parcs ne disposent pas de moyens humains et financiers suffisants pour effectuer ce suivi. Ils le font parfois pour les projets à forts enjeux. Il est donc difficile de contrôler la prise en compte partielle ou totale des avis émis lorsque les services instructeurs ne font pas de retour aux Parcs.
- **Un sujet nécessitant un portage politique** pour prendre position sur des projets à enjeu et s'opposer aux aménagements impactants lorsque nécessaire.

Sur les perspectives et les pistes d'amélioration relevées par les acteurs

En regard des réponses au questionnaire proposé, le principal enjeu pour les Parcs aujourd'hui est de faire valoir leur rôle d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de projets territoriaux de qualité. En effet, les Parcs inscrivent leur ingénierie et leurs compétences pour accompagner les acteurs avant tout, ils ne souhaitent pas avoir un rôle contraignant en fin de projet, lorsqu'ils sont officiellement saisis pour avis. Dans ce cadre, l'une des principales pistes d'amélioration concerne la **sensibilisation des porteurs de projets** à la nécessité de consulter les Parcs le plus en amont possible des projets.

De plus, la diversité des procédures et des délais de saisine ainsi que celle de l'organisation des services dans les Parcs permet peu de mutualisation des moyens et d'efficacité dans les réponses. Une **homogénéisation et une facilitation des procédures** est donc appelée afin de gagner en efficacité et en efficience.

Ensuite, sur les 23 Parcs répondant à l'enquête, 16 sont actuellement en révision de leur Charte. Ils indiquent tous construire leur document en anticipant sa portée pour émettre des avis. Ainsi, les Chartes constituent des outils opérationnels sur lesquels s'appuyer pour rédiger des avis. Afin de maximiser leur rôle, les Parcs et leurs partenaires soulignent l'importance d'y inscrire des **principes fermes** et de **faciliter la lecture et la prise en main** de ces principes par les porteurs de projets.

Pour finir, les Parcs attendent de la part de la Fédération une aide à la sensibilisation globale des porteurs de projet et des formations en interne sur le sujet des avis, en particulier sur la définition de méthodes et de bonnes pratiques collectives.

L'ensemble des résultats sera disponible dans une synthèse d'une dizaine de pages, diffusée sur le site de la Fédération.

Les Parcs naturels régionaux en voyage d'étude

Vorarlberg ländle. Expérimenter pour transmettre.

Par Marc Verdier, Architecte urbaniste, Maître de Conférence - Chercheur au LHAC - Villes et Territoire



Dans le prieuré de Sankt Gerold, nous sommes une trentaine, élus et techniciens du réseau PNR, journalistes, député, membres des conseils scientifiques, représentants finalement de la diversité des projets de territoire portés par les Parcs, curieux, bien entendu de découvrir (ou pour certains de redécouvrir) les secrets d'un land autrichien, devenu, en quelques 40 ans d'engagements et d'expérimentations transformés en « ordinaire territorial », une référence mondiale de projet local soutenable. On arrive au prieuré par un chemin étroit qui démarre au niveau d'un bâtiment dont l'implantation aussi bien que l'aspect architectural sont marqués par l'esprit « Vorarlberg », rassemblant ici, la mairie, l'école maternelle, une épicerie, des salles communes.

Andréa a choisi de nous plonger dès notre arrivée dans la vallée du Walsertal, réserve de biosphère, zone de gestion de ressources protégées. Le prieuré, transformé en site d'accueil de séminaires, de recueillement, de thérapie équestre, la mairie-école-épicerie-salle commune (en un seul mot...ou comment mutualiser l'esprit du projet local dans un édifice emblématique et repère de la vallée), la forêt et ses sapins blancs, espèce du pauvre pendant longtemps, devenu « le marbre » local sont nos premiers repères en arrivant. Le paysage met en tension, par ces belles journées de mi-avril, la lumière des arbres fruitiers en fleurs, les prairies et pâturages d'un vert puissant, sur fond de sommets enneigés, et nous transporte dans un monde que l'on a bien identifié comme expression d'un modèle de projet de territoire que l'on va tenter de décoder pendant trois jours.

Dans les années 2000, le pèlerinage des architectes dans le Vorarlberg était un passage obligé des voyages professionnels, des écoles d'architecture, des CAUE (et des Parcs !) en regard de la dynamique Baukünstler (groupe d'architectes et de charpentiers). Aujourd'hui, il me semble que le voyage au Vorarlberg, s'est extrait

de cette vision archi-centrée. Venir au Vorarlberg, c'est à la fois recoller les morceaux d'une expérience de projet territorial de 40 ans toujours en action, pour en comprendre à la fois la genèse (mais pourquoi là ? par qui et par quoi cela a-t-il commencé ?), le modèle humain et social, l'organisation économique et technique, mais c'est aussi se comparer. L'architecture, comme le paysage, est une émergence visible, un signe, de ce savoir-faire, de ce projet local, de cette ambition de résistance et de bien-être. Le programme du voyage annonçait « une réponse aux défis du dérèglement climatique et de l'adaptation des territoires ».

Bruno Latour, dans « Ou atterrir : comment s'orienter en politique » (Ed. La découverte – 2017), explique qu'il convient de mettre en œuvre, localement, des territoires de résistance, capable de proposer à ses habitants des modes de vie qui seront capables de tenir face aux ruptures et aux chocs annoncés. Je soupçonne B. Latour d'avoir fait le voyage au Vorarlberg. En cherchant bien d'ailleurs dans cet ouvrage, on trouve quelques allusions qui pourraient bien... les enjeux de désirabilité, de santé, de milieu ressourçant, d'accueil.

Les rencontres, visites, observations, critiques, échanges, relevés, parcours, balades, rêveries... organisés et structurés dans un programme dense et incroyablement riches sont ensuite saisies et transformées (transformables) par chacun suivant son regard, son métier, sa culture de territoire, ses attentes, ses projets en cours... c'est le propre de tout voyage d'étude.

Ici, trois arrêts sur image qui m'ont particulièrement marqué et qui en disent je crois beaucoup sur ce qu'est ce territoire.

Le charpentier et l'enfant. A Hittisau (vallée de Bregenzerwalz), le directeur de la toute récente école nous explique que le charpentier chargé de la construction (en sapin blanc évidemment) est allé choisir les arbres en forêt avec les enfants. Imaginez, le cheminement que ce rapport à la matière vivante, puis transformée, puis pratiquée (on marche pieds nus ou en chaussons sur les parquets des écoles en Autriche) peut ancrer comme rapport aux lieux dans un petite tête d'écolier...

Le paysage que l'on ne voit pas. Denis, pour préparer son émission « CO2 mon amour », me demande ce que j'ai vu en parcourant les paysages des vallées arpentées. Ce qui me vient en fait immédiatement à l'esprit, est ce que je n'ai pas vu... pas de publicité agressive (mais quand on sait que les Sutterlüty, supermarchés locaux, font 35% - 1500 producteurs partenaires - de leur chiffre d'affaire avec des produits locaux et que les filières locales de bois alimentent plus de 25% de la construction, est-ce une surprise ?), pas de ronds points (ou presque, mais quand on sait que depuis Bregenz ou Dornbirn dans la vallée urbanisée du Rhin, part un bus toute les 20mn pour chaque vallée, chaque village du territoire, est-ce une surprise ?), pas de zones monofonctionnelles à vocation économique ou commerciale (mais quand on comprend que la ressource suprême de ce territoire est le paysage). Ce qui nous surprend d'abord ici, c'est que la logique du projet local, fondée sur une conscience des lieux et de leur ressource possiblement infinie (donc renouvelable), respecte le paysage et le transforme au quotidien sans autre valeur ajoutée que celle du marquage – essentiel - d'une modernité ajustée.

La maquette du village comme outil de projet. Et bien entendu, ayant passé une partie de ma vie professionnelle à tenter de jongler avec les POS-PLU et autres outils réglementaires (comme une grande partie des participants de ce voyage du réseau des PNR), la maquette autour de laquelle le bourgmestre de Bezau nous rassemble, m'a convaincu (si besoin en était) que nos documents d'urbanisme sont parfois enfermants et réducteurs dans leur esprit comme dans leur forme... encore restreints à une logique distributive et fragmentale. Ici, la maquette du village (30 000 €) sert de support à des décisions collectives de projet de préservation et de construction possible, conduites par une commission d'experts et d'acteurs du paysage (30 000 €/an). Le document final fait 20 pages (que Eric a demandé pour pouvoir le faire traduire). Réunions rassemblant régulièrement plus de 100 habitants (village de 2000 hab.) et capacité à décider collégialement avec autorité décisionnelle du maire à partir des avis de la commission d'experts. Cher ? Pas certain, si on compare ce qui est comparable... Le paysage a-t-il un prix ? La cohésion habitante ? La valeur du consensus ? la fierté d'une conduite collective du devenir commun ?

Trois petits bouts de récolte que je vous propose, pour contribuer à cet enseignement des « ailleurs », méthode de progression que les Parcs connaissent bien (57 ailleurs pour chacun !).

Le voyage au Vorarlberg n'est pas non plus un voyage dans LE futur idéal. La grande qualité des rencontres et des visites aura aussi été de mettre en débat les apports, de comparer, de démontrer que là où ça marche (c'est à dire aussi dans nos territoires) il y a des hommes et des femmes qui essayent, qui s'affranchissent, qui s'organisent, qui se rencontrent, qui se mettent en situation d'avancer, de s'adapter, de transformer les évidences, de contredire les défaitismes...

40 ans de projet pour arriver à « ça »... c'est à la fois un temps infini, mais c'est aussi 3 chartes. Pas plus ! Pour ma part, je contribue en tant que Conseil Scientifique à une réécriture de charte dans les Ballons des Vosges (2027-2042), et ce voyage là m'a donné des ailes. Il m'a confirmé que nous sommes et devons rester dans une utopie réaliste, dans une autonomie connectée, dans des réalités rêvées... que les projets de charte de territoire qui réussissent sont ceux qui savent « faire atterrir » tous les oxymores et les transformer en paysages prometteurs.

André Micoud, sociologue des mondes ruraux et vieux complice du réseau des PNR nous rappelait que quand on utilisait des oxymores, c'est que les vocabulaires et les idées se confrontaient, se cognaient, s'interpénétraient pour mieux innover.

Extrait de l'émission "CO2 mon amour" du 14 avril 2024

Par Denis Cheissoux, Journaliste et présentateur radio

Entre l'eau de la Seine pas encore tout à fait potable, des arbres abattus en ville tous les jours par les élus qui disent qu'ils ont la rage /afin de planter leur nouveau parking et y faire entrer des voitures obèses de plus en plus large, les guerres dont la côte est en hausse, nos démocraties fragiles... j'ai pris cette semaine le large dans le Vorarlberg grâce à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux qui m'ont embarqué dans leur voyage d'étude.

C'est la partie la plus occidentale de l'Autriche dont les habitants ne parlent quasiment jamais / tellement leur histoire et leur géographie proche de la Suisse et de l'Allemagne les ont toujours éloignés de Vienne. Ces européens à la fois critiques et convaincus sont des pionniers d'une écologie en action et pas fumeusement théorique.

Le Vorarlberg est devenu un lieu de tourisme architectural où sont nées les premières maisons passives dans les années 1980. C'est un land très autonome, pas de comparaison possible avec nos Régions, 400 000 habitants sur 2600 km2 est posé dans la plaine du Rhin au bord du lac de Constance et en montagne. Une de ses motivations à l'origine : ne plus acheter de gaz aux russes et de pétrole aux pays arabes. L'argent économisé est mis dans la recherche, les ER, la filière bois structurée avec 25 ingénieurs dédiés donc un choix politique.

Un réseau de bus fiable, cadencé, qui maille tout le territoire, un paquet de pistes cyclables.

Une stabilité politique,

Pas de zones commerciales, industrielles à l'écart, les PME TPE qui créent de la richesse sont intégrées dans le tissu urbain au milieu des vaches et vous n'avez pas de mitage en montagne.

On décide en commun dans le parlement du land et dans les communes qui sont solidaires les unes des autres.

Qu'indique leur boussole ? « La préservation du territoire, le même bien être pour tous, on ne défait pas systématiquement ce que les autres ont fait, on enrichit les idées des autres »

Reine aussi est la forêt. Pour préserver les humains des avalanches et de l'érosion des sols et pour valoriser entre autres le sapin blanc autrefois considéré comme inintéressant. 25% de bâtiments et maisons en bois, un savoir-faire reconnu mondialement, 150 architectes au même niveau que le forestier, le scieur, le menuisier discutent tous ensemble pour aller dans le même sens.

L'amour, le goût du paysage ... et pas de résidence secondaire... « Désolé, vous devez vivre ici plus de 6 mois de l'année car la valeur doit rester dans le land »

Pays, land capitalistique sachant travailler, respirer en commun, faire ensemble, compter sur l'autre Vous avez une trentaine de supermarchés Sutterluttty avec 35% de produits locaux faisant bosser 1500 producteurs. Camembert de Normandie ? Connaissent pas. On préfère les cuisines centrales avec produits locaux, menus équilibrés aux plats préparés.

Les stations de montagne ne sont pas en compétition, c'est l'inverse de la France, et tout le monde vit à peu près bien.

Ce n'est pas un paradis, c'est une autre culture, une autre mentalité avec l'impossibilité d'importer ce modèle, mais on se disait avec les PNR sacrément inspirants.

Et voici comment un des 9 lands les plus pauvres est devenu en 40 ans un des deux plus riches.

Comment progresser tout en se protégeant de la violence de la globalisation. Identitaires assurément mais très ouverts sur les autres, avec une fierté sans arrogance, sans donner de leçon

Pour finir... pas de déchets qui traînent, une signalétique intégrée, des gens calmes sur la route, on est en pointe sur le photovoltaïque (panneaux comme tout le monde made in China) mais avec l'interdiction de défricher et d'en poser sur les terres agricoles.

Personne n'évitera les chaos qui vont s'accélérer mais ils les affronteront plus sereinement parce qu'ils ont bifurqué depuis longtemps, collectivement.

Et puis un truc de dingue : ils vivent sans panneaux publicitaires, c'est interdit le cauchemar de Decaux et des deux autres boîtes américaines.... comment font-ils ?

Docteur, ces gens-là du Vorarlberg ne sont pas normaux !!!

Les Sutterlüty, un modèle de supermarchés à développer dans les Parcs

Une inspiration du Vorarlberg

Sutterlüty, les produits locaux à portée des habitants

Le nom "Sutterlüty" correspond à une chaîne de supermarchés située dans le Vorarlberg, en Autriche. Fondée en 1958, Sutterlüty est reconnue pour son accent sur les produits locaux et de qualité. Elle joue un rôle important dans le commerce de détail régional du Vorarlberg, en se concentrant sur la promotion des produits issus de producteurs locaux et en contribuant à l'économie locale.

Sutterlüty possède environ 25 magasins dans le Vorarlberg, en Autriche. Cette chaîne est connue pour ses engagements envers la qualité et les produits régionaux, ce qui en fait une enseigne bien appréciée dans la région.

Comment importer le modèle Sutterlüty en France ?

Importer le modèle de Sutterlüty en France pourrait être une initiative intéressante, surtout si vous voulez promouvoir les produits locaux et soutenir les producteurs régionaux. Voici quelques étapes clés pour y parvenir :

1. **Étude de marché** : Analysez le marché français pour identifier les régions qui pourraient être réceptives à un supermarché axé sur les produits locaux. Évaluez la demande pour ce type de produits et la concurrence existante.
2. **Partenariats locaux** : Établissez des relations avec des producteurs locaux pour vous assurer un approvisionnement en produits frais et de qualité. Il est important de créer un réseau solide et fiable.
3. **Réglementation et licences** : Familiarisez-vous avec les lois et réglementations locales concernant l'importation, la vente au détail et la distribution de produits alimentaires en France.
4. **Adaptation culturelle** : Adaptez le modèle aux goûts et attentes des consommateurs français. Cela peut impliquer l'ajustement de certains aspects du modèle d'affaires pour mieux s'aligner avec la culture locale.
5. **Plan d'affaires et financement** : Rédigez un plan d'affaires solide qui détaille votre vision, votre stratégie de marché, vos prévisions financières, etc. Utilisez ce plan pour rechercher des financements, que ce soit par des prêts, des investisseurs ou des subventions.
6. **Marketing et branding** : Développez une stratégie de marketing pour promouvoir votre chaîne de supermarchés. Le branding sera crucial, surtout si vous souhaitez mettre en avant l'aspect local et durable.
7. **Infrastructure et logistique** : Planifiez la logistique de la chaîne d'approvisionnement, y compris le transport, le stockage et la distribution des produits.
8. **Lancement et expansion** : Planifiez un lancement en douceur avec éventuellement un magasin pilote avant d'élargir progressivement votre présence.

Considérer également les différences culturelles et économiques entre l'Autriche et la France, et ajuster le modèle en conséquence peut aider à mieux répondre aux besoins et attentes des consommateurs locaux. Pour réussir, il serait également judicieux de consulter des experts en affaires internationales et en droit local.

On pourrait commencer dans les Parcs naturels régionaux ?

Démarrer votre projet dans les parcs naturels régionaux en France est une idée stratégique qui pourrait bien s'aligner avec le modèle de Sutterlüty axé sur les produits locaux et le soutien aux producteurs régionaux. Voici quelques suggestions sur comment procéder :

1. **Choix du site** : Identifiez des parcs naturels régionaux avec une forte identité locale et un engagement envers la durabilité. Ces zones pourraient être particulièrement réceptives à un supermarché qui met en avant les produits locaux.
2. **Collaboration avec les autorités locales** : Établissez des partenariats avec les gestionnaires des parcs et les autorités locales. Ils pourraient soutenir votre projet, notamment en facilitant les démarches administratives et en vous aidant à intégrer la communauté.

3. **Étude d'impact environnemental** : Assurez-vous que votre projet respecte les réglementations environnementales strictes souvent en vigueur dans les zones protégées. Cela pourrait inclure des mesures pour minimiser l'impact de la construction et de l'exploitation sur l'environnement local.
4. **Marketing ciblé** : Utilisez le cadre des parcs naturels comme un atout marketing. Mettez en avant comment votre entreprise contribue à la préservation de l'environnement et au développement économique local grâce à un approvisionnement responsable.
5. **Diversification des produits** : En plus de vendre des produits alimentaires locaux, envisagez de proposer d'autres articles qui pourraient intéresser les visiteurs des parcs, comme des produits artisanaux, des souvenirs écologiques, et des guides sur la faune et la flore locales.
6. **Programmes éducatifs et événements** : Organisez des événements et des programmes éducatifs pour attirer les visiteurs et les sensibiliser à l'importance de soutenir les producteurs locaux et de consommer de manière responsable.
7. **Suivi et évaluation** : Mettez en place un système pour suivre l'impact économique et environnemental de votre magasin. Cela vous aidera à ajuster vos pratiques et à démontrer votre engagement envers la durabilité.

En commençant par les parcs naturels, vous pouvez non seulement créer un modèle d'affaires unique mais aussi renforcer le lien entre conservation, éducation et consommation locale, en ligne avec les valeurs de ces espaces protégés.

Les lois SRU et ZAN sont-elles écologiquement compatibles ?

Concilier la mixité urbaine et la conservation de la nature Par Nicolas Sanaa, aménagement du territoire FPNRF

Un Parc naturel régional s'interrogeait sur la capacité d'un territoire à concilier la mixité urbaine et la conservation de la nature, pour être encore plus clair, à articuler deux lois qui de prime abord pourraient procéder à un schisme, à savoir articuler les lois SRU et ZAN. On peut avoir une position bien sûr et promouvoir l'esprit de ces lois et voir comment elles peuvent se nourrir et s'entretenir dans un esprit de mise en œuvre d'un projet local. Cela peut être aussi l'occasion d'en discuter à l'échelle du réseau et plus largement avec les acteurs de l'urbanisme notamment avec Planif Territoires.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sont deux textes législatifs français qui ont un impact significatif sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Leur articulation vise à promouvoir un développement urbain plus durable, inclusif et équilibré. Voici comment ces lois peuvent s'articuler en pratique dans le domaine de l'urbanisme :

La loi SRU

Adoptée en décembre 2000, la loi SRU a introduit plusieurs mesures phares pour réformer l'urbanisme, le logement et les transports. Ses objectifs principaux sont de :

- Promouvoir la mixité sociale dans l'habitat par l'obligation pour certaines communes de disposer d'au moins 20-25% de logements sociaux par rapport à leur parc résidentiel.
- Encourager une planification urbaine plus cohérente et durable à travers les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), qui doivent intégrer des considérations environnementales, de mobilité, d'accès aux services publics, etc.

La loi ZAN

La loi ZAN, issue de la loi Climat et Résilience adoptée en août 2021, vise à lutter contre l'étalement urbain et à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Son objectif est d'atteindre zéro artificialisation nette d'ici 2050, c'est-à-dire que toute nouvelle consommation d'espace doit être compensée par la désartificialisation d'autres terrains. Les mesures clés incluent :

- La réduction de moitié du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport à la décennie précédente.
- La révision des documents d'urbanisme pour limiter l'extension des zones constructibles et favoriser la densification et la réhabilitation des friches urbaines.

L'articulation entre les deux lois

L'articulation entre la loi SRU et la loi ZAN se fait principalement à travers la planification urbaine et la gestion du foncier. Voici quelques points de convergence :

- Planification intégrée : Les PLU doivent intégrer les objectifs de mixité sociale et de limitation de l'artificialisation des sols. Cela implique de trouver un équilibre entre la création de logements sociaux et la préservation des espaces naturels.
- Densification vs. Étalement urbain : La loi SRU encourage la densification urbaine pour favoriser la mixité sociale, tandis que la loi ZAN cherche à limiter l'étalement urbain pour protéger les espaces naturels. La densification des zones déjà urbanisées est une réponse commune à ces objectifs.
- Réhabilitation des friches : La reconversion des friches industrielles ou urbaines en logements, notamment sociaux, permet de répondre simultanément aux exigences des deux lois en créant de nouveaux logements sans consommer d'espace naturel.

L'articulation entre la loi SRU et la loi ZAN nécessite une approche holistique de l'aménagement du territoire, où les décisions d'urbanisme prennent en compte à la fois la nécessité de loger dignement toute la population et la préservation de l'environnement pour les générations futures. En cela, ces deux lois viennent en renfort de l'esprit et de la culture d'une charte et d'un projet de Parc naturel régional.

La plateforme publique Aides-territoires

Valorisez vos aides et découvrez de nouveaux financements grâce à Aides-territoires

Par Céline Rolland, chargée de déploiement au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



[Aides-territoires](#) est une plateforme publique et gratuite qui rassemble toutes les aides financières et d'ingénierie pour les collectivités et leurs partenaires locaux. Elle est portée par la DGALN, cofinancée par l'ANCT et la DGITM. De par ce portage, les sujets des aménagements de centres-bourgs ou paysagers, d'architecture et d'efficacité énergétique, d'attractivité économique et de mobilité sont très présents, en totale connexion avec l'ADN des Parcs

Aujourd'hui, la plateforme recense dans son moteur de recherche près de 4000 dispositifs, renseignés par les porteurs d'aides eux-mêmes, et relie les porteurs d'aides avec plus de 12000 collectivités !

- **Les financeurs et accompagnateurs valorisent leurs aides** (financières et en ingénierie), trouvent les porteurs de projets concernés et **font une veille sur les dispositifs existants** et complémentaires ;
- **Les porteurs de projets** (collectivités, associations, etc.) **trouvent les aides** qui correspondent à leur projet via un système de filtres et d'alerte email.

Les Parcs sont des interlocuteurs de proximité des communes, leurs aides en ingénierie essentielles à la concrétisation des projets : faites les connaître en les diffusant sur Aides-territoires !

L'équipe Aides-territoires vous invite à référencer vos dispositifs afin d'améliorer l'exhaustivité de la plateforme et les faire connaître aux porteurs de projets de votre territoire.

Comme le Parc naturel régional des Baronnies Provençales, rejoignez Aides-territoires, valorisez simplement et rapidement vos accompagnements et votre structure grâce au formulaire en ligne ([vidéo tuto](#)). Une fois vos aides publiées : suivez le nombre de vues, identifiez les communes intéressées, et faites évoluer les dispositifs en quelques clics si besoin !

Vous avez encore des questions ?

L'équipe Aides-territoires est à votre disposition pour vous accompagner.

Des remarques sur l'outil ou besoin d'aide, écrivez à l'adresse suivante : aides-territoires@beta.gouv.fr, ou connectez-vous à l'un de nos prochains webinaires "porteurs d'aides", le mardi à 14h. ([lien](#))

Les Ateliers hors les murs, étape après étape

De nouvelles histoires d'amour entre les territoires et l'enseignement supérieur

Par Bastien Galant, chargé de mission enseignement supérieur, recherche et territoires, FPNRF

Que fait la particularité des **Ateliers hors les murs**, direz-vous ? Les rencontres, dans son sens large, pourrait-on vous répondre simplement.

En effet, ce sont des rencontres entre les universités et les écoles de l'enseignement supérieur, transmettant les ressorts de l'architecture, de l'agronomie, du paysage, de la sociologie, de l'urbanisme et bien d'autres. En s'associant sur un thème commun, les étudiants issus d'au moins 2 formations distinctes découvrent d'autres outils, d'autres vocabulaires. Leur regard critique est mis au défi de la transversalité pour coïncider sur une même analyse. **En d'autres termes, ces rencontres sont garantes d'une démarche pluridisciplinaire solide.**

Mais ce sont aussi des rencontres avec les petites et moyennes villes, voire les intercommunalités, situées dans les Parcs naturels régionaux, les Petites villes de demain et désormais dans les Parcs nationaux. En se rendant sur un territoire, les étudiants trouvent un cadre d'étude où les problématiques sont concrètes, ancrées dans la réalité des élus, habitants, associations, professionnels et tous autres acteurs locaux. Leur contribution est considérable pour repenser l'avenir des espaces ruraux. **Ainsi dit, cette rencontre est le gage d'une expérience immersive riche d'enseignements.**

En définitive, comment envisager l'aventure "hors les murs" sans commencer par ces rencontres ? C'est ce que nous nous sommes remémorer le 18 avril 2024 lors d'un webinaire de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Sous la forme d'un *speed-dating* (i.e. rencontres rapides), les référents des établissements d'enseignement supérieur et des territoires ont été nombreux à partager cette approche, et possiblement, se lancer dans une nouvelle histoire... qu'on souhaite "d'amour".

La Fédération des Parcs lance donc les "**mardis du Club hors les murs**" : un rendez-vous mensuel spécialement imaginé pour repérer les bonnes initiatives, discuter des recherches en cours, partager les attentes en matière de pédagogie ou explorer les sujets insolites en aménagement du territoire. Ce moment bref, pratique et riche en contenu sera dédié aux enseignants, chercheurs, responsables pédagogiques, élus, gestionnaires, chefs de projet et tout autre accompagnateur de l'enseignement ou des collectivités. Rendez-vous le mardi 11 juin pour le Club hors les murs n°1 !

JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
11 juin Club hors les murs n°1	16 juillet Club hors les murs n°2	17 septembre Club hors les murs n°3	15 octobre Club hors les murs n°4	12 novembre Club hors les murs n°5	10 décembre Club hors les murs n°6
14 juin Date limite dépôt des candidatures		27 septembre Date limite dépôt des candidatures			

Les nouveautés se poursuivent avec le lancement d'un **format thématique des Ateliers hors les murs**. Les enjeux de **biodiversité** bénéficieront d'un éclairage particulier grâce au soutien du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Office français de la biodiversité. En associant les formations en écologie territoriale, les travaux étudiants questionneront désormais la place de la biodiversité dans le projet local sous l'angle du cadre de vie, de la santé globale, de l'agroécologie, du développement des filières de proximité ou encore du rapport des villageois à leur environnement. Déjà des idées ? Rapprochez-vous sans plus attendre de la Fédération des Parcs pour construire votre projet.

Ce n'est pas tout ! Les 40 Ateliers hors les murs réalisés depuis 2017 recevront prochainement un nouvel éclairage. Retrouver tous les détails des 40 premières expériences "hors les murs" sera un jeu d'enfant via **une carte interactive accessible sur le site internet** : formations sollicitées, territoires d'accueil, sujets abordés, ressources mobilisées, points forts et limites... mais aussi écrits livrés par les étudiants, vidéos, articles scientifiques, de presse et autres productions. Pour que les idées des uns puissent en inspirer d'autres...

Il est toujours temps de rejoindre l'aventure : déposez votre candidature [jusqu'au 14 juin](#) et bénéficiez d'une bourse de 2500 euros en territoire de Parc naturel régional et Parc national.

L'urbanisme et l'ingénierie culturelle à l'épreuve dans le Grand Cognac : les récits opératoires de Segonzac

Par Loé Desvignes, cheffe de projet « Petites villes de demain » pour l'agglomération de Grand Cognac

Au cœur de la Grande Champagne, Segonzac est une commune de 2 105 habitants située à une dizaine de kilomètres de la ville de Cognac dans le département de la Charente. Son territoire est marqué par un caractère rural et viticole, mais son centre-bourg emprunte les caractéristiques d'une petite ville dotée d'équipements et de services publics. Ses atouts lui permettent d'obtenir dès 2010 le label Cittaslow, réseau de collectivités internationales des territoires où il fait "bon vivre" ; puis de rejoindre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Grand Cognac en 2019, ainsi que le programme Petite Ville de Demain en 2021.

Reconnue pour ses vignes et son eau-de-vie d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Segonzac accueille même le master des spiritueux de l'Université de Poitiers dans son bourg. Mais c'est un tout autre groupe d'étudiants qui investit la commune en novembre 2022.



Cette *Petite Ville de Demain* charentaise est lauréate des "Ateliers hors les murs" : un programme au cours duquel des étudiants de différentes formations s'immergent dans un territoire, s'imprègnent de son patrimoine et des enjeux vécus localement, afin de proposer des hypothèses de développement en faveur d'un projet local partagé.

Dans ce contexte, une cinquantaine d'étudiants Bordelais, d'ingénierie culturelle, d'urbanisme et d'aménagement, en Masters à l'Université Bordeaux Montaigne, de Sciences Po et de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme ont investi les lieux. Les élus de Segonzac ont souhaité travailler la mise en valeur de l'espace public, des espaces agricoles et des franges urbaines de la commune, avec notamment la création d'un Parc naturel urbain (PNU) dont l'objectif est de créer un espace de nature au cœur d'un territoire viticole.

Arpenter les rues du centre-bourg en compagnie des élus, interroger les habitants au détour d'un « micro-trottoir », rencontrer les étudiants de l'université des spiritueux et les associations locales... autant de moyens qui ont permis aux étudiants Bordelais de s'emparer de multiples enjeux liant l'aménagement des espaces publics et le rapport des habitants à ces espaces. En particulier, trois pistes ont retenu l'attention de l'équipe municipale pour structurer ce futur Parc naturel urbain.

Pour créer de la convivialité en périphérie du centre-bourg, à proximité d'un projet de résidence multigénérationnelle, un kiosque a été pensé comme un lieu d'accueil pour les événements culturels et associatifs du territoire. Cette installation façonnerait à la fois l'identité du parc et rassemblerait les habitants, tout en relevant le défi de la construction légère. Cette thématique a été abordée par les étudiants avec le "Bruit du frigo", un collectif d'architectes, d'urbanistes et de constructeurs implanté à Bordeaux.

Mais situé à dix minutes à pied de la place de la mairie, les étudiants ont réfléchi à la mise en réseau du parc avec le centre-bourg. L'utilisation des venelles comme cheminements doux permet de créer les continuités piétonnes qui inciteraient les habitants à parcourir la commune tout en "racontant" le patrimoine existant. Ces balades dites *géoculturelles* pourraient aborder plusieurs visages en s'appuyant sur un regard artistique neuf, en impliquant les habitants eux-mêmes en tant qu'ambassadeurs du territoire ou en jouant sur la pédagogie numérique.

Dans le sillon de l'intelligence collective, les conséquences du changement climatique soulèvent des préoccupations auxquelles une parcelle expérimentale, structurant le parc, trouverait une première réponse. Véritable "laboratoire de sécheresse", on y éprouverait d'autres variétés agricoles que la vigne, dans un projet accessible à tous les habitants et possiblement piloté par le lycée agricole du territoire.

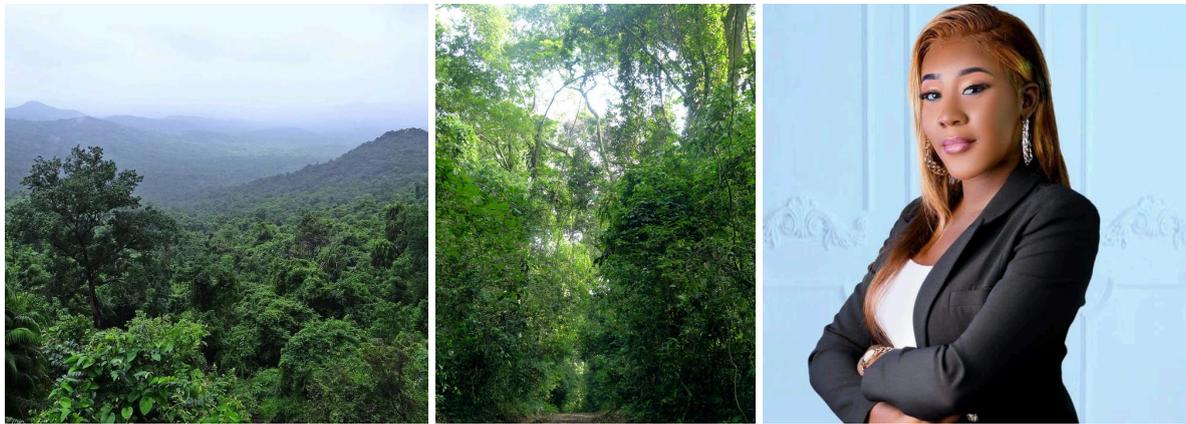
Si ces propositions concourent à la valorisation d'un espace naturel urbain plus ciblé que dans l'approche des Parcs naturels régionaux, elles ont mené à un constat partagé : « Nous ne sommes pas dans l'utopie : c'est une amorce pour des projets fonctionnels ». Des prémisses à questionner et à compléter donc pour cheminer vers un projet local partagé...

Pour plus d'informations :

[Un projet d'espaces naturels urbains pour la commune de Segonzac](#) sur le site du Grand Cognac

[La formation des urbanistes en transition](#) par Emmanuelle Bonneau et Marco Cremaschi, IATU

Ange Ahou Laurène Kouassi - Stagiaire Développement local à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



© Parc national du Banco

Arrivée il y a moins d'un mois à la Fédération des Parcs naturels régionaux, j'ai commencé mon stage de fin d'études où je travaille sur l'inventaire des démarches de structuration de l'offre locale dans les Parcs naturels régionaux sous la supervision de la chargée de mission marketing territorial.

J'ai toujours été motivée par la préservation de l'environnement et de la nature. D'où le choix d'une première formation en géographie à l'Université Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, puis de ma formation actuelle en Master de Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL), spécialisation Innovation Sociale et Développement Territorial à l'Université Clermont Auvergne. Mon engagement s'est nourri d'une expérience professionnelle solide dans le domaine du développement social et territorial.

Parmi mes réalisations, je souligne ma participation à un projet collectif de six mois portant sur la valorisation des patrimoines du bocage Bourbonnais dans l'Allier, mandaté par l'association « cheminement littéraire en Bourbonnais ». Ma mission consistait à recenser et diagnostiquer les ressources patrimoniales ainsi qu'à identifier les acteurs locaux (élus, associations et citoyens) du bocage bourbonnais afin de les emmener à co-construire des projets communs à vocation locale, départementale et nationale.

Intégrer l'équipe de la Fédération des Parcs naturels régionaux représente pour moi l'occasion idéale de mettre en pratique mes acquis théoriques dans les domaines de l'environnement et du développement local et durable, notamment à travers le projet « habiter-parc ».

Ce projet ambitieux vise à accroître l'attrait des territoires des Parcs pour de nouveaux arrivants, tout en aidant les acteurs locaux à mieux comprendre et appréhender leur environnement en termes d'habitat, d'alimentation, de mobilité, de culture...

L'objectif principal de cette étude est de structurer de manière optimale l'offre locale afin de nourrir et de développer la plateforme en ligne « habiter-parc.fr ». Pour y parvenir, je vais d'abord réaliser un état des lieux des offres disponibles au sein des Parcs naturels régionaux. Ensuite, je vais définir une méthode de hiérarchisation et de croisement des données collectées lors de cet état des lieux, afin d'identifier ou de proposer des secteurs prioritaires pour l'offre territoriale. Enfin, je proposerai des solutions adaptées aux besoins des Parcs, afin qu'ils puissent pleinement s'appropriier l'outil.

C'est avec enthousiasme que je participe à ces nouvelles missions qui m'ont été attribuées.

Sibylle David - Observatoire des Parcs naturels régionaux



Étudiante en dernière année d'Aménagement et Urbanisme à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, j'ai récemment rejoint l'observatoire des parcs naturels régionaux auprès de Fabien Hugault et Léa Roumazeilles.

Issue d'une formation pluridisciplinaire, j'ai eu l'opportunité de travailler sur un ensemble de thématiques variées. En première année de master, j'ai participé, lors d'un stage, au programme « Ville productive »¹, initié par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). C'est au sein du Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action (Lirsa), du Conservatoire National des Arts et Métiers), dans le cadre de l'axe « le maintien et le retour de l'activité productive en ville »², que j'ai rédigé un premier mémoire de recherche portant sur le maintien des activités productives au sein de Plaine Commune, où j'ai pu développer (entre autres) le concept « d'autoentrepreneurs productifs »³, qui fait l'objet d'un article récemment paru⁴. Dans la continuité de ces premiers travaux portant sur l'économie productive, j'ai effectué un second stage dans le secteur de l'économie sociale et solidaire lors d'une année de césure. Actuellement en M2, je me suis tournée vers des questions de mobilité grâce aux ateliers professionnels de ma formation, au sein du programme du CNRS « Monde d'Avant Monde d'Après : Mobilités et Territoires au prisme de la pandémie Covid-19 »⁵, en partenariat avec le Think Tank TDIE (Transport Développement Intermodalité Environnement). Nos travaux ont fait l'objet de deux livrables (bientôt publiés) portant sur l'évolution de la gouvernance des mobilités dans un contexte post-pandémique, également sujet d'un article à paraître.

Sensible aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels, rejoindre l'observatoire au sein de la fédération était pour moi l'occasion d'explorer une thématique nouvelle dans mon parcours. Mon rôle est de compléter par une approche à la fois quantitative (analyse de données à l'échelle nationale, représentations graphiques et cartographiques) et qualitative (fiches thématiques, croisement de données...) le tableau d'indicateurs prédéfinis par l'observatoire, portant sur l'agriculture, la forêt, l'aménagement du territoire, l'économie, l'énergie, la Biodiversité, l'eau, la culture, etc. À terme, il sera intéressant d'étudier l'intérêt de ces résultats vis-à-vis des politiques publiques, mais aussi d'un potentiel « effet de classement » des parcs. J'espère pouvoir ainsi contribuer au développement de l'observatoire et permettre, à terme, une meilleure diffusion de la connaissance autour des parcs.

1 PUCA, *Ville productive*, 2020. Disponible à : <<https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/ville-productive-r140.html>>

2 PUCA, *Axe 1 : le maintien et le retour de l'activité productive en ville*, 2020. Disponible à : <<https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/axe-1-le-maintien-et-le-retour-de-l-activite-r142.html>>

3 Travailleurs indépendants relevant du secteur productif utilisant souvent leurs domiciles comme lieu de travail, échappant ainsi aux politiques de développement économiques (qui se traduisent généralement par l'aménagement de Zones d'Activités Économiques (ZAE)).

4 Adeline Heitz, *L'uberisation des activités productives : un nouveau défi pour les politiques publiques d'aménagement*, 2024. Disponible à : <<http://journals.openedition.org/netcom/8828>>

5 Géographie-cité CNRS, *Du Monde d'Avant au Monde d'Après (MAMA)*, 2022. Disponible à : <<https://geographie-cites.cnrs.fr/mama/>>

Liens utiles

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

Comité de rédaction :

Estelle Carlier, paysagiste conceptrice

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Bastien Galant, ateliers hors murs, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

